



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Gueric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 40 - Vérifications périodiques des installations électriques et des moyens de secours - Signature du marché

Vérifications périodiques des installations électriques et des moyens de secours

Signature du marché

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

I - Contexte

Conformément aux textes réglementaires, certaines installations électriques doivent faire l'objet d'une vérification périodique obligatoire.

Il convient donc de conclure un marché pour la réalisation des missions suivantes de vérification périodique des installations électriques et incendie :

- Vérification des installations électriques et des moyens de secours et vérification triennale des systèmes de sécurité incendie de catégories A et B dans les établissements recevant du public,
- Vérification des installations électriques et des moyens de secours dans les établissements relevant du code du travail,
- Vérification d'installations électriques situées sur l'espace public.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 pour les vérifications périodiques des installations électriques et des moyens de secours pour les établissements de la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon, l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) de Besançon, les communes d'Arguel, Avanne-Aveney, Boussières, Byans-sur-Doubs, Champvans-les-Moulins, Ecole-Valentin, Geneuille, Larnod, Montfaucon, Pouilley-les-Vignes, Roche-lez-Beaupré, Serre-les-Sapins et Tallenay.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Besançon. Il a en charge la passation, la signature et la notification du marché. Chaque membre devra suivre l'exécution du marché.

II - Procédure

Le montant estimé de ce marché est de l'ordre de 370 000 € HT ; par conséquent, la procédure utilisée sera celle de l'Appel d'Offres ouvert de l'article 66 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification.

La Commission d'Appel d'Offres du 16 janvier 2018 a attribué le marché à la Société QUALICONSULT avec une offre d'un montant de 118 020 € HT, soit 141 624 € TTC.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le marché de vérifications périodiques des installations électriques et des moyens de secours pour le groupement correspondant avec la Société QUALICONSULT avec une offre d'un montant de 118 020 € HT, soit 141 624 € TTC.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET, M. ALLEMANN, M. SCHAUSS, Mme POISSENOT (2) et M. POUJET n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le - 2 FEV. 2018



Contrôle de légalité